



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°260 du 1^{er} décembre 2016

SOMMAIRE

- Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche 14-16 novembre 2016 Fiesta Royale Hotel Accra, Ghana
- Compte rendu de la 10e conférence internationale de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, Accra (Ghana), 14-16 novembre 2016
- Projet de déclaration politique sur le libre accès dans l'enseignement post-secondaire et supérieur, et la recherche
- Internationale de l'Éducation 10e Conférence Internationale sur l'Enseignement post-secondaire, supérieur et la Recherche

Conférence internationale sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche 14-16 novembre 2016 Fiesta Royale Hotel Accra, Ghana

Projet de programme

Lundi 14 novembre

08h00 – 09h00 **Inscriptions**

08h00 - 08h30 **Orientation pour les représentant(e)s d'affiliés en Afrique**

09h00 – 10h30 **Accueil et cérémonie d'ouverture**

Discours principal

10:30 – 11h00 **Pause**

11h00 – 12h30 **Séance plénière 1**

Regard sur l'Afrique: la situation de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche dans la région

En Afrique, le personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche, de même que leurs institutions, rencontrent d'énormes difficultés. Le financement public demeure insuffisant, le taux d'inscription des étudiant(e)s reste faible, les salaires sont trop peu élevés, la fuite des cerveaux entraîne des problèmes considérables, les contrats de travail précaires sont monnaie courante, les libertés académiques sont systématiquement bafouées dans bon nombre de pays et la vague de privatisation des universités et des établissements scolaires nuit à la qualité de l'enseignement. Cette séance sera constituée de déclarations introductives. Les participant(e)s seront invité(e)s à participer activement à la discussion en se concentrant sur les thèmes suivants: Que peuvent faire les syndicats pour renverser ces tendances? Comment les partenariats de solidarité entre les affiliés de l'IE peuvent-ils contribuer à renforcer les capacités en Afrique? Comment syndicaliser et mobiliser davantage le personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche en Afrique?

12h30 – 14h00 **Déjeuner**

14h00 – 15h30 **Séance plénière 2**

Résumé du programme de travail de l'IE depuis 2014

Cette séance interactive sera l'occasion de présenter un aperçu des travaux réalisés par l'IE dans le domaine de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche depuis la dernière conférence, notamment les dernières évolutions impliquant les projets de l'OCDE et de l'UNESCO, et les négociations commerciales internationales. L'importance de la solidarité et de la coopération entre affiliés sera mise en exergue. Les participant(e)s seront invité(e)s à commenter le programme de travail, à identifier de nouvelles priorités et à proposer des moyens permettant aux affiliés de collaborer efficacement en vue d'atteindre les objectifs identifiés et adoptés lors du Congrès mondial de l'IE en 2015.

15h30 – 16h00 **Pause**

16h00 – 17h30 **Groupes de discussion parallèles**

Groupe 1: Campagne Réponse mondiale: quel est le rôle de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche?

Groupe 2: Promouvoir l'égalité des genres

Groupe 3: Evaluer l'enseignement – par qui et comment?

19h00 **Réception et dîner**

Mardi 15 novembre

9h00 – 10h30 **Séance plénière 3**

Lutter contre la privatisation

La prolifération des institutions d'enseignement post-secondaire et supérieur privées, le nombre croissant d'institutions, d'universités et de collèges s'appuyant sur des fonds privés pour assurer leur financement, l'influence des donateurs privés et l'intervention croissante des entreprises dans le financement de la recherche, sont autant de facteurs menaçant considérablement la qualité, l'accès et l'intégrité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette séance examinera comment les différents aspects de la privatisation du secteur affectent les conditions de travail du personnel, depuis la précarisation croissante de l'emploi jusqu'à la pression croissante exercée sur les enseignant(e)s et les chercheurs pour obtenir des financements du secteur privé. Comment la privatisation affecte-t-elle notre travail à travers le monde? Quelles sont les principales organisations à but lucratif et que savons-nous d'elles? Quelles sont les implications de la privatisation sur la liberté académique, sur la qualité et l'intégrité de l'enseignement et de la recherche?

10h30 – 11h00 **Pause**

11h00 – 12h30 **Séance plénière 4**

Construire un savoir collectif

La diffusion la plus large et la plus accessible possible du travail scientifique sert l'intérêt général. Toutefois, des règles excessivement restrictives concernant les droits d'auteur ainsi que les pratiques de l'industrie de l'édition peuvent menacer la disponibilité de ces travaux. Cette séance examinera la façon dont l'IE et ses membres peuvent garantir des règles équilibrées concernant les droits d'auteur et encourager l'utilisation de lieux en libre accès afin de rendre ces documents académiques accessibles au plus grand nombre.

12h30 – 14h00 **Déjeuner**

14h00 – 15h30 **Séance plénière 5**

Faire en sorte que l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche soient une priorité du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Cette séance examinera comment le personnel de l'enseignement post-secondaire, supérieur et de la recherche peut être mobilisé pour exercer une pression et faire du secteur une priorité du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La discussion portera en particulier sur la création d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des recommandations de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur, l'apprentissage et l'éducation des adultes et l'enseignement et la formation techniques et professionnels.

15h30 – 17h00 **Groupes de discussion parallèles**

Groupe 1: Conditions d'emploi de qualité dans l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche

Groupe 2: L'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Groupe 3: Droits d'auteur et ressources éducatives libres

Mercredi 16 novembre

09h00 – 10h30 Séance plénière 6

Rapports des groupes de discussion parallèles

10h30 – 11h00 Pause

11h00 – 11h30 Adoption du rapport et des recommandations de la conférence

11h30 – 12h00 Cérémonie de clôture

12h30 – 13h30 **Déjeuner**

13h30 – 15h00 Réunion des affiliés de la région Afrique

15h00 – 16h00 Pause

15h30 – 17h30 Table ronde

Des relations construites: la source de pouvoir et de progrès de votre syndicat

Cette session fera le tour des compétences indispensables afin d'organiser et engager vos professionnel(le)s de l'éducation. Venez et débattrez avec deux diplômés de l'Académie des dirigeant(e)s émergent(e)s de la National Education Association des Etats-Unis. Il s'agit de votre opportunité pour interagir dans un débat stimulant et informatif au sujet du pouvoir des relations à l'intérieur de votre syndicat.

Compte rendu de la 10^e conférence internationale de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, Accra (Ghana), 14-16 novembre 2016

Participants représentant les syndicats de l'ESR (ou équivalent) issus des 5 continents :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie,

Botswana, Brésil,

Cameroun, Canada (anglophone et francophone, les syndicats québécois de l'ESR présents en force, y compris un représentant de la Centrale des syndicats du Québec), Colombie (dont Miguel Ángel Beltrán, le professeur libéré grâce à une campagne internationale et innocenté par la Cour suprême colombienne des accusations de complicité avec les FARC), Côte d'Ivoire, Croatie,

Danemark,

États-Unis,

Finlande, France (Ferc-CGT, SNCS-FSU, Snesup-FSU et UNSA),

Gambie, Ghana (forte présence de NAGRAT *National Association of Graduate Teachers*, notre hôte dont il faut souligner l'accueil irréprochable et mesurer l'effort que cela leur a demandé), Guinée Bissau,

Hongrie,

Irlande,

Japon,

Kenya,

Mali, Maroc, Mexique, Mozambique,

Niger, Nigéria, Norvège,

Ouganda,

Palestine (Union des fédérations des professeurs et employés des universités, très applaudi quand il a décrit les conditions dans lesquels les collègues palestiniens continuent de travailler contre vents et marées), Philippines,

Royaume-Uni,

Sénégal (la solidarité française du Snesup-FSU a facilité la participation des camarades sénégalais), Suède, Suisse,

Tanzanie,

Zambie, Zimbabwe

Un représentant de l'UNESCO (dont la directive chercheurs au sens large du terme est en cours de révision pour 2018), les représentants de l'IE, dont Assibi Napoe (Togo), la coordinatrice pour l'Afrique, et la Ministre de l'Éducation nationale du Ghana, Prof. Naana Jane Opoku-Agyemang (docteur en littérature anglaise, la première femme vice-recteur d'une université publique au Ghana, « une ministre qui lit vraiment les textes qu'on lui soumet ») qui a prononcé un discours d'accueil. Ont aussi participé à la conférence une représentante de l'ESU (European Students Union) et un représentant de l'AASU (All Africa Students Union).

Introductions

Le représentant de **NAGRAT** fait un bref aperçu historique du Ghana, ancienne colonie britannique sous le nom de Côte d'Or et premier pays africain à obtenir son indépendance en 1957, celui qui a ouvert le bal de la décolonisation. Cette région d'Afrique a été habitée dès le 11^e s, colonisée dès le 15^e s.

La tenue de la 10^e conférence de l'IE au Ghana est très attendue, après l'annulation précédente pour cause d'Ebola. Ce virus est maintenant vaincu, le Ghana est un pays sûr sous tous ses aspects, y compris politique

(prochaines élections le 7.12), qui vaut la peine d'être visité (mais en prenant quelques précautions). La conférence sera une contribution importante aux efforts de promotion de l'ESR au Ghana, y compris des libertés académiques et de l'assurance qualité.

Les syndicalistes Ghanéens profiteront de cette conférence pour apprendre de leurs homologues des autres pays et renforcer leurs revendications, même s'ils sont déjà actifs dans des grèves et mobilisations.

Le climat préélectoral n'est pas si apaisé que le collègue veut le présenter, en témoignent diverses initiatives pour des élections pacifiques et une grande affiche aux couleurs du pays qui orne les artères d'Accra : « nous avons besoin d'élections pacifiques, nous n'avons qu'un Ghana ». Chaque matin, l'hôtel nous offrait le journal (laissé dans la chambre par le personnel de service), où nous avons appris que la résidence du chef de l'opposition a été violemment attaquée et subi des dommages. Par ailleurs, le forum intersyndical du secteur public a menacé de grève générale (paralyse totale de l'appareil gouvernemental, des secteurs éducation et santé) pour le 15.11, si le gouvernement refusait d'alimenter leurs caisses de retraite instaurées par une loi de 2008, mise en application en 2010. Le climat est encore tendu, même si la grève a été évitée.

Assibi Napoe, coordinatrice de l'IE pour l'Afrique (siège à Accra) insiste aussi sur l'importance de la tenue de cette conférence en Afrique après deux annulations (2012, 2014) : pour les syndicalistes africains, ce n'est pas seulement un symbole, mais un renforcement de leur action et un pas vers leur organisation en réseau. Ce dernier point est pour eux capital, afin d'asseoir aussi leur indépendance par rapport au politique (rappelle qu'en Côte d'Ivoire des syndicalistes se sont engagés en politique avec Gbagbo, ce qui a retardé la coordination entre syndicats des différents pays). S'il existe des associations d'enseignants du supérieur en Afrique, il faut que la voix des syndicats se fasse plus entendre, c'est pourquoi les autres syndicats, surtout du Nord, et l'IE peuvent aider. La Ministre ghanéenne de l'éducation est une universitaire engagée pour l'éducation de qualité et la stratégie 2030 de développement africain.

David Edwards (USA), Secr. Gén. adjoint de l'IE, rappelle la situation préoccupante (non seulement) aux USA après l'élection de Trump. D'où l'importance pour les syndicalistes qui défendent les libertés et les droits d'être rassemblés et forts, ce à quoi l'IE veut être utile : l'IE, ce n'est pas juste un bureau à Bruxelles ou à Accra. Nous devons faire face non seulement aux menaces sur les libertés *académiques*, mais aux attaques contre les libertés tout court, dans de nombreux pays. Le colombien Miguel Ángel Beltrán, censé intervenir dès le premier jour de la conférence, est toujours détenu illégalement au Panama, même s'il a été blanchi par la Cour suprême de son pays.

En tant qu'éducateurs, nous faisons face aux intérêts des entreprises qui veulent mettre la main sur la connaissance et à divers autres groupes de pression : c'est pourquoi il est important d'avoir des ministres qui nous comprennent, mais surtout d'être nous-mêmes organisés et de saisir l'occasion de la conférence pour rentrer dans nos pistes avec des pistes de revendications et d'action.

C'est la première fois qu'une conférence *ESR* se tient en Afrique, non la première fois que l'IE organise un événement mondial sur le continent ([en Afrique du Sud](#)).

Madame la ministre de l'éducation du Ghana insiste sur le rôle central des éducateurs (au sens large du terme) dans la société, non seulement de l'éducation comme « un cadre ». Les universitaires et les syndicalistes de l'ESR peuvent contribuer à un autre regard sur les tragédies qui frappent l'Afrique. Nos préoccupations concernent l'éthique et la responsabilité professionnelles, l'éducation de qualité, les bonnes pratiques à partager pour ce 21^e s. « Apprendre durant toute la vie » est un devoir, non une contrainte. Mais les métiers de l'éducation ont la particularité que tout le monde se voit comme un connaisseur et prétend imposer ses vues aux professionnels : la critique est facile et très répandue, mais en fin de compte peu de ces critiques sont constructives. Au Ghana, on dit avoir « une éducation internationale » mais il faut définir la signification de ce terme et fixer des objectifs éducatifs en rapport avec notre population. On conseille aux Africains de mettre l'accent sur l'éducation primaire (surtout), ou secondaire, en minimisant l'ESR. Or nous, au Ghana, nous comptons bien donner à l'ESR le poids mérité et avons déjà fixé nos objectifs de développement pour 2030, afin que personne ne le fasse à notre place : si nous négligeons l'ESR, comment former des enseignants pour le primaire et le secondaire, produire les connaissances à enseigner, former des ingénieurs ?

L'Afrique doit répondre aux défis mondiaux, fixer ses propres programmes universitaires et donner une importance à la langue (différente à la maison et à l'école). Notre objectif est de réussir à avoir notre propre assurance qualité et de développer une ESR publique dans un pays où prolifèrent des institutions privées :

l'étudiant formé dans ces officines quels intérêts servira-t-il une fois sorti sur le marché du travail ? Ceux de entreprises ou de son pays ? 30% des enseignants ont été formés par le public : le privé est très implanté et depuis longtemps.

Le défi le plus important est l'accès à l'université : égalité pour tous et pour toutes les facultés (les disciplines), environnement favorable non seulement pour ceux qui « peuvent supporter » les études supérieures.

L'ESR en Afrique, à trois voix : Sénégal, Zimbabwe, Ghana

Les principaux défis en Afrique concernent d'abord la démographie (afflux de générations d'étudiants à l'université) en lien avec les infrastructures, les libertés académiques et le pillage des cerveaux en lien avec la privatisation multiforme et montante des institutions de l'ESR, le financement face aux diktats néolibéraux d'ajustement structurel imposés depuis les années '90 par le FMI et la Banque mondiale (quels que soient les gouvernements), la syndicalisation des personnels et le lien avec les mobilisations étudiantes quand elles existent (Afrique du Sud...), et le manque de planification de la part des gouvernements pour faire face à des populations jeunes et désireuses d'accéder à une éducation de haut niveau sans pour autant avoir à payer des frais qui, pour bien des familles, sont exorbitants, même s'ils sont, pour certaines universités, le moyen de pallier le manque de financement public et de se placer dans un environnement « compétitif ».

La privatisation en Afrique prend plusieurs formes, y compris des opérations de levée de fonds de la part d'institutions publiques sous-financées par les gouvernements qui préfèrent des dépenses « politiques » (p.ex. la présidence de la République sénégalaise s'accorde un budget excédant même celui de l'Élysée) et n'appliquent pas les lois. Avec le vieillissement des pays dits développés, le capitalisme, prévoyant, a trouvé ses ressources en Afrique, d'où les nombreuses entreprises privées de l'ESR qui « font leur marché » parmi les jeunes, aidées par la publicité dans les médias. Afrique francophone ou anglophone, tous s'accordent sur le fait que « les gouvernements *sont capables* de financer l'ESR », c'est donc un choix politique, mais aussi sociétal : les collègues africains se demandent s'il faut « culpabiliser » en revendiquant un financement des infrastructures ESR, des conditions de travail et de salaire décentes pour les personnels (en adéquation avec leur niveau de responsabilités), tandis qu'il existe tant de besoins d'alphabétisation et d'accès à l'éducation de base pour tous. Mais la structure familiale en Afrique joue en faveur de l'ESR : un diplômé de l'université accède à un travail et un salaire qui font vivre 5-6 autres personnes (famille élargie, comme l'a dit le représentant des syndicats du Ghana). Les besoins en formation universitaire aujourd'hui concernent tous les domaines, non seulement les disciplines technologiques ou l'administration (fournir des cadres de régimes néocoloniaux) : les progrès technologiques doivent être au service de tous.

La privatisation a des conséquences néfastes sur les libertés académiques et sur la recherche : cette dernière est quasi absente en Afrique, en comparaison avec l'enseignement universitaire, tandis que les besoins augmentent. Les différentes « certifications » ou processus d'assurance qualité (par diverses officines spécialisées) font en réalité baisser la qualité de l'ESR africaine. Ce point a été appuyé dans le débat par les Québécois, qui ont souligné la bureaucratisation et l'inefficacité, même quand l'État encadre l'assurance qualité.

Le financement privé n'est pas à bannir selon certains représentants africains : les entreprises privées embauchent bien les jeunes formés par nous (ESR publique), elles doivent donc payer une contribution.

Dans plusieurs pays, la situation géographique et le manque d'argent des familles conduisent à développer des « universités virtuelles » (Sénégal) en ligne, sans réduire les inégalités, puisqu'on se heurte à la « fracture numérique » et aux conditions de vie en général.

La coopération internationale (résolution 5.1 du congrès d'Ottawa <http://pages.ei-ie.org/library/fr/libraries/detail/221>) est non seulement une action de « solidarité » de la part des pays du nord, mais une des principales missions des organisations syndicales du nord et de l'IE comme organisation internationale qui les coordonne : en France, il existe même un organisme de recherche, l'IRD, spécialement dédié (intervention SNCS et Snesup-FSU). Les syndicalistes africains soulignent la volonté de mobilité mondiale nord-sud et sud-nord, pour contrer le pillage de cerveaux et faire face aux défis *là où ils se présentent*.

L'unité syndicale est l'objectif principal qui renforcera le syndicalisme en Afrique aujourd'hui et garantira son indépendance.

Action collective depuis 2014 : revue par des représentantes de l'IE, du Sénégal et le représentant de la Palestine

L'IE a engagé plusieurs campagnes internationales sur le thème central du droit à l'éducation à tous les niveaux, de défense des libertés académiques (les cas concrets Beltrán [Colombie] et Hoodfar [Iran-Canada], la Turquie...) et contre les traités de libre-échange (TAFTA, CETA, ACS etc.). Ces derniers sont dangereux même s'ils ne contiennent pas de clauses spécifiques sur l'éducation en général et l'ESR en particulier, car ils restreignent le pouvoir des États : s'ils sont appliqués, il sera pratiquement impossible de changer de politique, même si les gouvernements changent.

La tendance actuelle est de mesurer l'efficacité de l'ESR par rapport à sa correspondance à l'analyse du « marché » : c'est l'objectif du processus AHELO (*Assessment of Higher Education Learning Outcomes*) que l'IE désapprouve et qui s'est mis en place sans les syndicats. Si l'intervention de l'IE et des organisations des personnels a obligé d'inclure l'ESR dans les objectifs de développement soutenable (SDG, *Sustainable Development Goals*) de l'ONU, elle n'a pas évité l'élaboration de lignes directrices de l'OCDE sans nous. La prochaine réunion de l'OCDE aura lieu les 15-16.06, les syndicats doivent faire entendre leur voix. La plus touchée est l'éducation supérieure technologique et professionnelle (TVET, *Technological and Vocational Education and Training* voir infra) dont on demande l'adéquation parfaite avec le « marché ». Au Ghana, malgré les allégations gouvernementales qu'on peut faire 30% de recherche, il faut une demande spéciale d'autorisation pour s'y consacrer.

Dans les instances de l'IE, l'ESR doit être plus représentée, afin d'impulser des campagnes plus dynamiques coordonnées entre ses membres et de renforcer la coopération des membres régionalement (constat partagé par les responsables de l'IE, le Sénégal, le Québec et la France). Une première campagne doit être en réponse à des propositions qui circulent pour réviser la directive de l'UNESCO sur les chercheurs (SNCS-FSU : certains veulent imposer un « serment » du chercheur qui réduira de fait la liberté de chercher). L'IE pourrait lancer une campagne mondiale de défense des libertés académiques au sens large, y compris la liberté de choisir les thématiques, comme le propose le Sénégal : accent mis sur les STEM *Science, Technology, Engineering, Mathematics* ce qui implique de négliger la recherche en langues, importante en Afrique vu la différence linguistique entre la maison et l'école au sens large et le besoin de recherches sur les langues autres que celles des colonisateurs.

Certains Européens soulignent que le manque de financement et l'inadéquation entre démographie étudiante, conditions de travail des personnels, et infrastructures n'est pas réservé à l'Afrique, mais c'est sur ce continent que les collègues subissent le plus de pressions financières et politiques, il faut beaucoup de courage pour résister comme ils le font.

La Suède souligne la nécessité, dans toutes nos actions, de prendre en compte de l'aspect « genre » et ne pas le considérer comme secondaire ou accessoire, car les inégalités de genre recoupent toutes les autres déjà mentionnées.

Le cas de la Palestine montre comment l'ESR contribue au combat global d'un peuple occupé pour obtenir paix et liberté. Les universités palestiniennes sont nombreuses, situées en Cisjordanie et Gaza, sous l'égide de l'Autorité palestinienne suite aux accords d'Oslo. La loi-cadre de 1998 instaure 3 catégories : « gouvernementale » (1), publiques autonomes (2, financées surtout par des ONG) et privées (3). La PFUUP (*Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees*) syndique tous les personnels, Cisjordanie et Gaza. Les conditions de travail et d'études sont entravées par l'occupation : les blocus israéliens empêchent la mobilité pour des échanges scientifiques ou pour se rendre sur le lieu d'études, et il est impossible de se rendre de Cisjordanie à Gaza et l'inverse. Les autorités israéliennes procèdent à des arrestations et détentions d'étudiants (cf. [le cas du franco-palestinien Salah Hamouri qui ne pouvait pas aller à l'université où il s'était inscrit après sa libération](#)), peuvent fermer des établissements sans justification. La diaspora palestinienne a des difficultés pour aider (venir travailler dans les universités du pays), car tout dépend d'Israël qui n'accorde pas les autorisations ; il en est de même pour ceux qui veulent aller travailler à l'étranger et pour la coopération et les échanges internationaux. Le manque de moyens financiers des familles s'ajoute à ces obstacles. Par contre, pour les besoins de la Palestine, l'ESR doit veiller à l'adéquation avec le marché du travail, car il faut former des ingénieurs. La Palestine demande la solidarité scientifique internationale.

Atelier « réponse globale »

Les collègues québécois avaient soumis une proposition intersyndicale contre la privatisation de l'ESR (en annexe), « contre l'emprise du néolibéralisme inspiré du modèle anglo-saxon », contre la précarité et l'idéologie

prônant la fin de la titularisation, émanation « d'une vision entrepreneuriale du monde ». Ils soulignent que la « réponse globale » doit être effectivement internationale mais aussi unitaire, en donnant l'exemple de leur campagne intersyndicale pour obtenir la création d'un Conseil des universités du Québec selon *leurs revendications* et non les idées de leur ministère.

Dépasser les frontières d'un seul pays est nécessaire pour les syndicats de l'ESR, tant les institutions, elles, sont internationalisées à l'instar des entreprises multinationales (p.ex. des universités *publiques* ouvrent des annexes *très lucratives* à l'étranger, cf. en France Sorbonne devenue « une marque »). Une cartographie des différentes officines privées ou semi-privées de l'ESR à l'international est à faire pour identifier exactement quels sont nos adversaires, comment ils procèdent et comment les combattre. Des sommes astronomiques sont consacrées au « business éducatif » (vers les 6,5 trillions en 2020) qui inclut des établissements scolaires et universitaires à bas coût surtout dans les pays en développement.

L'Ouganda : exemple caractéristique où la multinationale *Bridge International company* a ouvert des établissements « universitaires » et dominé le marché, avec l'aval des autorités publiques. Elle a réussi à faire arrêter et emprisonner un collègue canadien qui travaillait sur la pénétration des compagnies privées dans l'éducation publique : menace directe sur les libertés académiques et civiques. L'IE, solidaire du collègue, a fait campagne pour fermer les établissements de *Bridge*, allant jusqu'à la Cour Suprême du pays, avec les collègues : la décision rendue début novembre a été un succès, obligeant à la fermeture ; cela a eu des échos dans la presse et donne du courage pour poursuivre la lutte.

Cependant, nos adversaires ne sont pas toujours aussi évidents à identifier, d'où le besoin de faire prendre conscience à la communauté scientifique des enjeux et de la sortir de sa passivité. Si les Québécois ont réussi grâce à leur détermination (depuis le Printemps érable, leur combat contre l'austérité n'a pas failli et a été mené conjointement par les syndicats de toutes les catégories de personnels), ailleurs la pénétration du privé est bien plus insidieuse, car elle se fait dans l'ESR qui *demeure publique* mais cède de plus en plus la place au marché : la mobilité internationale des étudiants fait gagner de l'argent aux universités (5 millions d'étudiants se déplacent des pays pauvres vers les riches, selon un collègue australien) ; les entreprises travaillent avec les institutions publiques et les financent par l'intermédiaire des contrats, influencent les programmes et les thématiques de recherche, insufflent un esprit « entrepreneurial » aux jeunes incités à créer leur entreprise ou à devenir des étudiants-entrepreneurs, mieux traités que les autres étudiants (interventions de l'Australie et de la Ferc-CGT).

À quoi peut servir l'IE ? Plusieurs collègues africains anglophones et francophones, ainsi que pour les Français ont abordé ce thème : selon la Ferc-CGT, ne pas nous limiter aux pétitions internationales, mener de vraies campagnes même si c'est difficile de sensibiliser les collègues dans nos pays sur l'international ; le Snesup-FSU demande qu'on applique enfin la décision d'Ottawa pour la mise en place d'un fonds international public conséquent dédié à l'éducation et demande qu'on y associe toujours la recherche ; le SNCES-FSU pense que l'IE doit aussi contribuer à une meilleure image de l'ESR auprès des politiques et de la société, car la dépréciation du métier de chercheur (au sens large) aboutit à nous considérer souvent comme inutiles, donc à faciliter la privatisation. La Colombie mentionne le combat pour unifier le statut de tous les enseignants des universités : conditions de travail et salaires décentes.

En conclusion, la « réponse globale » nous conduit à ne pas séparer l'ESR des politiques économiques des pays dont il faut prendre en compte les particularités (selon les Africains), même si nous faisons tous face aux mêmes diktats du néolibéralisme et aux institutions financières internationales. L'ESR ne sert pas « à former le capital humain pour le rendre rentable pour le marché ». Mais les campagnes mondiales commencent d'abord par des revendications des syndicats localement.

Précarité : réaction des syndicats et syndicalisation des précaires

Deux introductions nord-américaines (USA, Canada anglophone) et une ghanéenne.

Aux USA, les personnels précaires de l'ESR (*contingent faculty [USA], casualized faculty [UK]*) sont au moins aussi nombreux que les titulaires, mais on ne connaît pas leur nombre exact selon la NEA (*National Education Association*) : 100 000 titulaires/90 000 précaires ? Le mode de financement sur projet, majoritaire, les classements et compétitions des universités, les changements de leur gouvernance, le mode de leur financement *via* les contrats et le besoin de faire face à l'augmentation du nombre des étudiants font monter la précarité, qui plus est la grande précarité, c'est-à-dire les temps partiels. Sans surprise, elle frappe le plus souvent les femmes. On constate que les universités outre-Atlantique font des grands discours sur l'éthique et les droits civiques, mais

discriminent ouvertement leur personnel et que les titulaires, individualisés, tolèrent cette situation ou au moins ne réagissent pas contre. Or c'est d'abord eux qui doivent se mobiliser : même avec un faible taux de syndicalisation aux USA (16% des collègues ESR), les membres des syndicats sont surtout des titulaires. Il est très difficile de toucher les précaires pour les organiser ([en France, le problème est le même, vu la faible participation des précaires aux élections et la faible syndicalisation](#)).

L'action des syndicats reste insuffisante concernant les précaires, mais, là où ils interviennent, ils obtiennent des améliorations : 34% de hausse de salaire avec le syndicat, contre 12% sans syndicat. Mais les structures syndicales ne sont pas adaptées aux précaires et il n'existe pas de syndicat spécifique qui les organise ([personne n'a souhaité une syndicalisation séparée pour eux](#)). En Australie, les syndicats ont réussi à mobiliser tout le monde, titulaires et précaires, sur les conditions de travail et l'augmentation des salaires où les revendications ont abouti : il en est résulté une syndicalisation plus importante des précaires, qui en ont vu l'utilité ; mais il n'a pas été possible d'obtenir des mesures de titularisation, de sécurité d'emploi. Australie, Irlande et France (SNCS-FSU) ont souligné la responsabilité des titulaires qui doivent prendre conscience que l'insécurité de l'emploi et des conditions de travail ne sont pas réservées aux précaires, ce sont des menaces générales, d'où la nécessité de prise de conscience de tous, y compris des étudiants, car dans certains pays les enseignants dans les premiers cycles universitaires sont tous précaires, ce qui influe sur les conditions d'études. L'IE doit faire une campagne internationale contre la précarité. [La FMTS, de son côté, organise le 15 mars une « journée mondiale contre la précarité » et a écrit aux responsables de l'IE pour se coordonner : <http://www.insecuritiescience.org/blog>](#)

L'éducation technologique et professionnelle (TVET)

Rapport complet (existe en version française, résumé papier fourni dans les deux langues) : <http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/GlobalTrendsInTVET.pdf>

Ce secteur est le plus privatisé, sous prétexte de « fournir des compétences » pour le marché du travail. Mais c'est une tendance nouvelle : l'étude de l'exemple australien (base du rapport) montre qu'en 2009 elle était à 81,2% publique, mais en 2015 seulement à 50,3%. Elle n'inspire plus de confiance, d'où une certaine indifférence concernant sa privatisation. Nous devons élaborer une vision ambitieuse pour une éducation technologique et professionnelle publique de qualité : elle a comme mission de soutenir le développement industriel et de contribuer au développement de toute la société, non de fournir de la main d'œuvre à bas coût pour un marché compétitif.

Au Ghana, sous prétexte de « liberté », divers entrepreneurs ont ouvert de tels établissements qui prolifèrent comme des commerces et s'enorgueillissent de « donner du travail » à des diplômés de l'université, donc à réduire le chômage, et ce, malgré l'existence d'une agence d'accréditation publique censée surveiller l'ESR.

Construire les communs de la connaissance : le libre accès et ses enjeux vus par l'Amérique latine et le Canada

Une déclaration sur le libre accès (en annexe) était discutée dans l'atelier du même thème, mais malgré le fait que les participants voulaient la corriger sur plusieurs points, personne n'avait préparé des corrections précises, sauf une : l'IE ne doit pas « décourager » les adhérents de ses organisations membres à publier dans des revues qui ne soutiennent pas le libre accès, mais elle doit « éduquer » ses membres pour impulser des campagnes de soutien au libre accès, promouvoir les bonnes pratiques, ne pas apparaître comme « punitive » ou normative, mais contribuer à la prise de conscience.

En Amérique latine, pionnière dans ce domaine, le conseil supérieur des humanités et sciences sociales a mis en place une bibliothèque virtuelle en accès libre sous licence *creative commons*, avec beaucoup de succès, ce qui prouve que, quand la volonté existe, il est possible de se passer de la prédation des éditeurs. On dit souvent que la connaissance est « un bien commun » : le libre accès en est la concrétisation et la consécration en même temps d'une vision de « l'utilité pratique » qui ne soit pas synonyme de profits financiers. Le libre accès doit faire partie des campagnes pour les libertés académiques : elles sont tout autant menacées par le capitalisme, par la répartition inégalitaire des richesses dans le monde que par les régimes politiques autoritaires. Le libre accès est lié aux bonnes conditions de travail des personnels et le combat contre la précarité dans l'ESR, mais aussi à la hiérarchisation de l'ESR des différents pays du monde (d'où la nécessité que l'IE, organisation internationale, s'exprime sur le sujet) : l'évaluation des systèmes ESR et des personnels poussent actuellement à publier dans des revues « de haut rang » qui sont pour la plupart anglophones et hébergées par des maisons d'édition prédatrices multinationales (profits au détriment du public, qui finance les chercheurs : un aspect insidieux de la

privatisation de l'ESR). Comme par hasard, peu de revues africaines parmi elles et les éditeurs ne se trouvent ni à Dakar, ni à Cotonou. Mais la communauté réagit : p.ex. boycott d'Elsevier, *copyright rebellion* aux USA, promotion des licences *creative commons*...

Certains pensent que même 6 mois d'embargo sont trop longs (SNCS-FSU) et que tout ce qui est publié est « public » donc libre, c'est comme ça qu'on affaiblira les éditeurs-prédateurs qui n'auront plus de raison d'exister ; on doit en même temps encourager le libre accès et réduire la fracture numérique dans plusieurs pays où l'accès à l'internet demeure difficile. Mais si on supprime l'embargo, on risque de faire couler les petites revues, notamment SHS, et les petites maisons d'édition qui ne survivront pas (Ferc-CGT) : il faut des mesures d'accompagnement, d'autant plus que souvent c'est grâce à eux qu'on préserve la pluralité linguistique dans la publication scientifique, indissociable du pluralisme de l'information en général : il faut établir un parallèle entre la concentration éditoriale dans nos domaines et dans celui des médias audiovisuels et de la presse (Ferc-CGT), les deux menacent la démocratie et sont des instruments de domination capitalistes.

Cependant, certains collègues demeurent sceptiques sur la « nocivité » des éditeurs comme Elsevier (UNSA : « pas si méchant » et autorise à mettre en accès libre même les livres, mais les anciennes versions, non révisées) et sur la possibilité réelle de se passer d'eux et de leurs revues, si on veut donner de la visibilité à nos travaux et qu'on travaille dans des pays où on n'a pas les moyens (remarque de l'Afrique du Sud et du Botswana). En tout cas, dans nos actions pour le libre accès, nous devons toujours tenir compte des points de vue complémentaires de l'utilisateur et de l'auteur, mener une campagne d'idées et en même temps une revendication envers nos institutions publiques qui doivent y mettre les moyens. Notre engagement de syndicalistes compte aussi : nous donnons l'exemple, surtout quand nous sommes élus dans divers comités d'évaluation, et quand nous faisons correspondre notre pratique professionnelle (p.ex. évaluation d'articles pour des revues) avec nos idées.

La nécessité d'avoir une bonne déclaration sur le libre accès obtient un accord unanime, le bureau de l'IE y travaillera et les volontaires sont incités à envoyer leurs propositions.

L'ESR dans l'agenda 2030 « pour le développement soutenable » de l'ONU : interventions de l'UNESCO et des organisations d'étudiants (Europe et Afrique)

La directive sur les chercheurs (au sens large du terme) de l'UNESCO date de 1974, celle sur les enseignants de 1997. Le processus de révision de la directive chercheurs a commencé, doit se terminer en décembre 2016 et la révision votée à l'AG de 2017.

Il existe aussi une directive sur la TVET, mais son application est restée réduite.

Les autres directives relatives à l'éducation et la qualification seront aussi révisées d'ici 2020, mais suite à un processus « régional » tenant compte des spécificités, p.ex. celle sur la reconnaissance des qualifications des réfugiés et déplacés sera discutée à une conférence au Moyen-Orient. Ensuite, il y aura un processus de coordination.

Les délais de révision sont jugés trop courts par certains (SNCS-FSU), car les syndicats qui ont participé le 8.09 à un colloque de l'UNESCO à Paris sur ce sujet ont constaté que des propositions sur l'éthique de la recherche et l'intégrité des chercheurs peuvent déboucher sur des contraintes dangereuses : l'idée du « serment du chercheur » est à rejeter, car elle insinue que la responsabilité est individuelle et exonère les institutions, dont émanent le plus souvent les dérives. D'autres se demandent (Colombie) comment obliger les gouvernements à respecter ces directives quand elles sont utilisées par les syndicats dans les négociations collectives, mais que les politiques ne veulent rien savoir. Que fait l'UNESCO ? Celle-ci répond que le problème est général pour toutes ses directives-recommandations ([ce n'est pas une réponse, mais un aveu d'impuissance, d'où un besoin de revaloriser le rôle de l'ONU et de ses organisations](#)).

Le point de vue des étudiants sur « les objectifs de développement soutenable » n'est pas cantonné à l'environnemental : en fait, la représentante de l'ESU y fait allusion, mais elle insiste surtout sur les luttes pour une ESR décolonisée, libre et de qualité, ainsi que sur l'accès de tous les jeunes, d'où la campagne mondiale #FundOurFuture. Le terme « soutenable » se réfère en général au coût de la vie et des études, non seulement aux frais de scolarité ou d'inscription.

L'Africain parle aussi des libertés académiques et de la coordination entre les mobilisations étudiantes et celles des syndicats des personnels ESR (et des autres travailleurs en général, grèves diverses etc.). Mais en Afrique le

problème urgent sont les infrastructures pour étudier dans de bonnes conditions surtout dans les filières technologiques et industrielles, tandis que « pour les Européens et les Américains du nord cela n'est pas la première priorité ». Il existe aussi en Afrique un besoin de « facilitateurs » qui s'adresseront aux communautés pour les convaincre de la valeur, de l'importance de la connaissance.

Intervention de Miguel Ángel Beltrán (universitaire de Colombie)

Après avoir été autorisé par le Panama où on l'avait stoppé sur sa route vers Accra, Beltrán a réussi à venir s'adresser à nous le dernier jour de la conférence. Ce fut un moment intense d'émotion et de politique : nous avons pris conscience non seulement que des collègues sont emprisonnés pour *leur travail* qui gêne les puissants, mais aussi que les « libertés académiques » sont indissociables des luttes pour une vision critique du monde : selon l'argentine Yamile Sokolovski, qui a introduit Beltrán, l'examen critique du monde, consubstantiel à l'exercice de nos métiers de chercheurs, est le levier du changement.

En Colombie, on s'est débarrassé de l'université « féodale », mais la liberté de la connaissance est sérieusement entravée par des actions d'intimidation visant à casser et à asservir l'université publique ([l'accusation qui l'a frappé : être complice des FARC, tandis que les FARC et la violence en Colombie était son sujet de recherche et qu'il contestait la politique gouvernementale](#)). L'association des universitaires de Colombie est très active et défend les droits et les libertés, c'est elle qui a impulsé la campagne de solidarité internationalisée ensuite par l'IE et a aidé à payer les avocats, car les procès sont chers. La Cour suprême colombienne a reconnu que les accusations étaient infondées et a permis la réintégration à l'université. Mais les organisations paramilitaires ont menacé tant Beltrán que sa famille, c'est pourquoi ils sont allés en Argentine pour continuer le combat. Aujourd'hui, le blanchiment total est une victoire contre les forces réactionnaires et pour la défense de l'université publique, la seule à permettre la recherche libre et la liberté d'opinion. Il faut mettre cette affaire en perspective avec toutes les attaques actuelles en Amérique latine contre des gouvernements progressistes, démocratiquement élus et prenant des mesures pour le bien des peuples : les attaques sont généralisées (Brésil, Venezuela etc.), nous devons faire face rassemblés.

Le processus de paix en Colombie, même si la première version a été refusée par le référendum, a ouvert une porte : une version plus élaborée est en préparation, tenant compte des revendications du mouvement social. Il faut être optimiste, puisque la majorité populaire en Colombie désire l'implémentation de nouveaux accords garantissant la paix et le développement.

Restitution des ateliers thématiques

1. Inégalités de genre

Plus marquées dans les pays où il n'existe pas d'État providence (systèmes de sécurité sociale et de protection des travailleurs) et plus importantes dans l'ESR privée. Il faut s'habituer à étudier tous les sujets avec une perspective de genre. Une session spéciale à organiser à la prochaine conférence ESR de l'IE en 2018.

2. Évaluation de l'enseignement

Trois aspects : par les étudiants, les pairs et les agences/institutions d'accréditation/d'assurance qualité. Elle ne doit pas évaluer « la valeur du travail académique » (bonne ou mauvaise), mais aider à améliorer les pratiques, à accroître les libertés et à rendre nos métiers plus attractifs. Concernant l'évaluation par les étudiants, qui peut poser problème, l'atelier a surtout souligné ses aspects positifs (impliquer les étudiants dans leurs études) et la nécessité de travailler ensemble, syndicats d'enseignants et d'étudiants. L'enseignement sera l'un des thèmes abordés à la conférence de l'IE à Belgrade en décembre.

3. Développement soutenable

La perspective n'était pas environnementale, mais concernait les conditions de travail et de vie, ainsi que l'étude des « qualifications du futur » : préparer l'ESR pour les enjeux à venir, former les étudiants, lutter contre la précarité, faire circuler les informations et élaborer une « boîte à outils » pour tous.

[Les deux ateliers où j'ai participé \(réponse globale et accès libre\) sont inclus dans les parties concernant ces sujets.](#)

Conclusions générales

Une motion de solidarité avec les collègues turcs contre les persécutions d'Erdogan a été votée (avec la contribution des deux syndicats de la FSU). Nous avons décidé que l'IE devait participer activement à la révision de la directive chercheurs de l'UNESCO et mettre en application la décision de coopération internationale du congrès d'Ottawa, à commencer par le fonds solidaire mondial pour l'ESR. La notion de privatisation doit être clarifiée pour tenir compte de l'emprise croissante des intérêts lucratifs des entreprises et corporations sur l'ESR publique. L'importance du trilinguisme (anglais, espagnol, français) de la conférence a été soulignée comme un acquis supplémentaire dû à la vigilance des tous les syndicats participants. Enfin, l'Afrique, anglophone ou francophone, qui fait un effort pour promouvoir les femmes à des postes de secrétaires généraux de ses syndicats ESR (pour l'instant elles ne sont que 4 sur 121...) a été chaleureusement remerciée de son accueil et a rendu la réciprocité, en se déclarant prête à nous accueillir de nouveau.

Projet de déclaration politique sur le libre accès dans l'enseignement post-secondaire et supérieur, et la recherche

1. La diffusion la plus large et accessible possible des travaux académiques et des outils pédagogiques s'inscrit dans l'intérêt du bien public. Cette diffusion s'en trouve facilitée lorsque les chercheurs/euses et les éducateurs/trices rendent leurs travaux accessibles dans des espaces ouvertement accessibles à tou(te)s.
2. Le libre accès consiste à permettre à toute personne de lire, télécharger, copier, diffuser, imprimer, rechercher, répertorier, consulter via des moyens adaptés au handicap ou associer tous travaux académiques et outils pédagogiques, mais également les textes et outils dans leur intégralité, ou de les utiliser à d'autres fins légales, sans obstacle d'ordre financier, juridique ou technique.
3. La voie verte consiste à amener les auteurs à placer leurs articles sur des espaces en ligne institutionnels ou disciplinaires en libre accès. La voie dorée invite les auteurs à publier leurs articles dans des revues spécialisées en ligne et en libre accès. Les revues hybrides en libre accès permettent de consulter librement uniquement les articles ayant fait l'objet d'un droit de publication.
4. La liberté académique consacre le droit des auteurs de choisir où et comment leurs recherches sont diffusées. Cette liberté ne peut en aucun cas être restreinte par le gouvernement ou par des politiques institutionnelles contraignant les auteurs à publier leurs articles dans des revues en libre accès.
5. Les chercheurs/euses et les éducateurs/trices doivent conserver un droit d'auteur sur leurs travaux afin de préserver leur intégrité, d'être mentionnés et cités de façon adéquate dans les publications, et de permettre l'autoarchivage dans des archives institutionnelles ou disciplinaires. Il incombe aux institutions de veiller à ce que les chercheurs/euses et les éducateurs/trices puissent gérer les droits d'auteur de leurs travaux académiques à leur entière discrétion. Les conventions de publication conclues avec les revues et les maisons d'édition doivent toujours autoriser l'autoarchivage.
6. Certaines revues non libres d'accès interdisent pendant une période déterminée la publication d'articles dans des archives ouvertes. De telles pratiques vont à l'encontre du principe fondamental de la communication universitaire selon lequel tout nouveau savoir doit être rendu public le plus rapidement possible. Si leur mise en œuvre est inévitable, elles ne devraient toutefois pas excéder six mois, voire être définitivement éliminées.
7. De nombreuses revues en libre accès prennent en charge certains frais, tels que les frais de traitement liés au contrôle des normes de qualité et aux processus d'évaluation par les pairs, ce qui transfère la contribution financière sur les auteurs plutôt que sur les abonnés. De tels frais doivent être reconnus comme des dépenses admissibles dans le budget de la recherche et doivent figurer dans les contrats des chercheurs/euses et des universitaires. Il convient également d'envisager des modèles de financement alternatifs tels que les subventions publiques ciblées.
8. Les revues en libre accès « prédatrices », qui fournissent un service minimum et dont la seule raison d'exister est de profiter des frais de traitement des articles, vont à l'encontre des opportunités de communication universitaire offertes par les revues hybrides en libre accès, compromettent l'intégrité de l'évaluation par les pairs et font peser une menace sur les principes fondamentaux de la liberté d'accès.
9. Le libre accès ne doit en aucun cas être utilisé par les gouvernements ou les institutions pour réduire les dépenses en matière d'archivage documentaire. Les économies engendrées par une diminution des frais d'abonnement à une revue doivent être intégralement réinvesties dans la recherche et la communication universitaires, en ce compris les achats réalisés par les bibliothèques et les fonds dédiés au financement des frais de traitement des articles encourus par le personnel universitaire.

10. L'internationale de l'Education et ses affiliés dans le domaine de l'enseignement post-secondaire et supérieur, et de la recherche peuvent promouvoir le libre accès en :

- a) incitant leurs membres à publier leurs articles dans des revues en libre accès ou en pratiquant l'autoarchivage ;
- b) dissuadant leurs membres à publier leurs articles dans des revues qui ne soutiennent pas le libre accès, ou à servir leurs intérêts en tant qu'éditeurs ;
- c) négociant des critères de renouvellement, de titularisation et de promotion qui reconnaissent pleinement un accès libre aux fruits de la recherche ;
- d) dénonçant les éditeurs prédateurs qui pratiquent une forme de fraude universitaire.

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION 10E CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE, SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Annexe I - Proposition de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU au regard de la privatisation dans l'enseignement supérieur

Nous souhaiterions proposer un débat sur le thème de la privatisation dans l'enseignement supérieur. Cette démarche s'inscrit dans la lignée du rapport sur la privatisation du 5e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (IE) de juillet 2007, qui réaffirme que « l'éducation n'est pas une marchandise et ne devrait pas être privatisée »², et qu'elle devrait être exclue de tous les accords commerciaux internationaux.

² *Hidden privatisation in public education*, Ball et Youdell, 2007, p. 4

Contexte

Le rôle de plus en plus important que joue le secteur des entreprises (privé, à but lucratif) dans l'éducation résulte directement du désengagement de l'État dans le financement de l'enseignement public – de l'éducation de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Ce « définancement » met à mal la capacité des universités à mener des activités de formation et de recherche, accroît la charge de travail pour toutes les catégories d'employé(e)s et contraint les institutions à devoir diversifier leurs sources de financement. En conséquence, elles dépendent de plus en plus des frais de scolarité et des paiements annexes, des divers frais afférents aux services destinés aux étudiant(e)s, des fonds privés pour mener la recherche dirigée et des investissements visant plus à stimuler l'image commerciale des sociétés donatrices qu'à soutenir la production et la transmission du savoir, qui permettent pourtant de promouvoir le développement communautaire. Cette situation entraîne des conséquences considérables qui peuvent se résumer comme suit:

Transformation de la relation entre l'État et l'université: désengagement, laissez-faire, « libre concurrence » entre les institutions;

Approche des gouvernements qui « invite et incite » les universités à diversifier leurs sources de financement (autorisant ainsi une plus grande influence du secteur privé, notamment dans les secteurs de la santé, du management, des sciences exactes et appliquées, etc.);

L'omniprésence croissante d'une approche de « fondamentalisme managérial », directement inspirée par le nouveau système de gestion publique: disparition de la collégialité, centralisation des pouvoirs décisionnels et marginalisation de la communauté universitaire, augmentation du nombre de personnes externes dans les conseils d'administration, concurrence plus vive entre les universités au détriment de la coopération et de la collaboration, objectifs centrés sur les classements et les performances internationaux (nombre d'étudiant(e)s étrangers/ères) plutôt que sur les missions fondamentales relatives à l'éducation;

Fragmentation de la charge de travail: contractualisation et précarisation du personnel enseignant, des chercheurs/euses et des professionnel(le)s de la recherche;

Pression sur le modèle classique de « service enseignant-recherche-communauté », multiplication des statuts (dans le but d'augmenter la flexibilité de recrutement, embauche sporadique de spécialistes sous divers titres, coûts de ressources humaines plus faibles, droits de gestion, etc.), augmentation du nombre de tâches réalisées par les étudiant(e)s de cycle supérieur (financement intégré), non-remplacement d'enseignant(e)s titulaires après leur départ à la retraite, etc.;

La qualité de l'emploi des professionnels (le)s est principalement liée à la durée du financement, ce qui exacerbe leur précarité. Plus de 60 % des employé(e)s de cette catégorie sont des femmes; et

La privatisation accrue occulte de plus en plus « l'économie du savoir » au profit de la « rentabilité économique du savoir ». En promouvant une recherche dirigée et à but lucratif, nous nous exposons à des risques majeurs: ceux de lier trop étroitement les universités aux intérêts du secteur privé et d'éroder la fonction critique de l'éducation.

Conclusion

En résumé, nous nous élevons contre l'emprise du néolibéralisme, inspiré du modèle anglo-saxon. A la fin des années 1950, par exemple, on recensait aux Etats-Unis 75 % de professeurs de l'enseignement supérieur employé(e)s sous contrat permanent, et 25 % employé(e)s sous contrat occasionnel. A l'heure actuelle, c'est exactement l'inverse et de nombreux Etats assistent à l'avènement d'un nouveau mouvement qui a pour vocation d'abolir le statut de titulaire. Dans les années 1980, Margaret Thatcher, alors Premier ministre britannique, s'en était également prise à la titularisation. Cette façon d'envisager la gestion des ressources humaines – traditionnellement absente des universités – est la conséquence directe d'une vision globalisante et entrepreneuriale du monde. En faisant converger nos forces contre ces attaques concertées, une communauté universitaire internationale et unie pourrait contribuer à sensibiliser l'opinion, et à mettre un terme au démantèlement de la vocation et de la mission de nos universités. Qui mieux que la communauté universitaire peut défendre la cause de l'enseignement supérieur à l'heure où les dirigeants de ce monde ont rompu leurs engagements envers les travailleurs/euses, mais aussi envers les étudiant(e)s ?

Les représentant(e)s de la FNEEQ, de la FPPU et de la FQPPU – toutes affiliées à l'IE – souhaitent aborder la question de la privatisation des universités lors de la 10e Conférence internationale de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, supérieur et la recherche, qui se tiendra du 14 au 16 novembre 2016 à Accra, afin de discuter et de débattre d'une réponse mondiale à apporter à la dérive néfaste du rôle des universités au Québec comme dans le monde entier. Cet exercice pourrait permettre d'identifier les éléments clés qui viendront alimenter les discussions et activités de ces prochaines années.

Sylvain Marois, Vice-président, Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ)

Jean-Marie Lafortune, Président, Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)

Bernard Gaucher, Président, Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU)